

CA-09-2021

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 14 décembre 2021**

À la rencontre ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire René-Lévesque tenue à la salle de conférence n°5 du Centre administratif de Bonaventure ce quatorzième jour du mois de décembre 2021 à compter de 19 h, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Représentant et représentantes des parents :

M ^{me} Sabrina Houle	District n° 3
M ^{me} Geneviève Thériault	District n° 4
M ^{me} Mélanie Marin	District n° 5

Représentant et représentantes de la communauté :

Vacant	Expertise en matière de gouvernance, éthique de gestion de risque ou de gestion des ressources humaines
M ^{me} Johanne Poulin	Issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
M ^{me} Christine Lebrasseur	Expertise en matière financière, comptable ou en gestion des ressources matérielles ou financières
M ^{me} Rosalie Bujold	Âgée de 18 ans et plus

Représentants et représentantes du personnel :

M ^{me} Marie-Lise Lévesque	Personnel enseignant
M ^{me} Nathalie Dickie	Personnel de soutien
M. Martin Langlois	Direction d'établissement
M ^{me} Sylvie Legault	Personnel d'encadrement
M. Benoît-Guy Audet	Personnel professionnel

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Louis Bujold, directeur général
M^{me} Sandra Nicol, directrice générale adjointe et secrétaire générale
M^{me} Monica Pichette, directrice des services éducatifs

SONT ABSENTS :

M. Marc Lusignan	Membre parent, district n° 1
M ^{me} Natacha Larocque	Membre parent, district n° 2
M. Félix Caron	Membre de la communauté

INVITÉ :

M. Samuel Johnson, directeur des ressources financières

CA-21-119 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Mélanie Marin, présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

CA-21-120 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Johanne Poulin propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la rencontre et constatation du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour et varia
4. Code d'éthique – Dénonciation d'intérêt
5. Période de questions
6. Rapport de la présidente du Conseil d'administration
 - 6.1 Intelligence collective du CA (rapport de l'ÉNAP)
7. Rapport de la présidente du Comité de parents
8. Rapport du directeur général
 - 8.1 Suivi au procès-verbal du 16 novembre 2021
 - 8.2 Rapport annuel 2020-2021 - Adoption
9. Rapport de la direction des ressources financières
 - 9.1 États financiers 2020-2021 – Adoption
 - 9.2 Nomination de l'auditeur externe – Adoption
10. Rapport de la direction des services éducatifs
 - 10.1 Politique d'admission et d'inscription 2022-2023 - Adoption
11. Ordre de jour de consentement
 - 11.1 Procès-verbal de la rencontre du 16 novembre 2021 - Adoption
 - 11.2 Régime d'emprunts – Adoption
12. Date de la prochaine rencontre
13. Huis clos – Évaluation de la rencontre

Adopté à l'unanimité.

CA-21-000 CODE D'ÉTHIQUE - DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Il n'y a pas de dénonciation d'intérêt pour cette rencontre.

CA-21-000 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

CA-21-000 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE – M^{ME} MÉLANIE MARIN

M^{me} Marin nous fait part des activités de la présidence au cours des dernières semaines, soit :

- Rencontres avec la direction générale (2)
- Rencontre de préparation du rapport annuel (1)
- Rencontre avec le Comité de vérification interne (1)

CA-21-000 INTELLIGENCE COLLECTIVE DU CA – RAPPORT DE L'ÉNAP

M^{me} Marin nous présente globalement le rapport de l'intelligence collective du CA pour l'année 2020-2021.

CA-21-000 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PARENTS

M^{me} Sabrina Houle sera la porte-parole du Comité de parents.

Elle nous informe des principaux sujets abordés au comité de parents :

- Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation
- La consultation du calendrier scolaire 2022-2023
- La communication et les consultations dans les écoles concernées en lien avec l'ajout d'un groupe en août prochain.

CA-21-000 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – M. LOUIS BUJOLD

CA-21-000 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 16 NOVEMBRE DERNIER

M. Louis Bujold procède au suivi du procès-verbal du 16 novembre dernier.

- **Récupération des masques de procédure**

La recommandation a été transmise dans les établissements.

- **Situation Covid-19**

Dans les prochains jours, des autotests devraient être remis à chaque enfant du primaire.

- **Détecteur CO₂**

Dès janvier 2022, l'installation des détecteurs de CO₂ débutera.

- **Révision du cahier de gestion**

M. Bujold présente le calendrier d'adoption des différentes politiques ciblées pour cette année.

CA-21-121 RAPPORT ANNUEL 2020-2021 - ADOPTION

M. Louis Bujold présente le rapport annuel 2020-2021 du Centre de services scolaire.

M^{me} Christine Lebrasseur propose l'adoption du rapport annuel 2020-2021 pour transmission au ministre de l'Éducation, tel que le prévoit la législation, sous réserve de l'adoption des états financiers.

Adopté à l'unanimité.

CA-21-122 ÉTATS FINANCIERS 2020-2021 - ADOPTION

M^{me} Christine Lebrasseur résume les conclusions du Comité de vérification.

Par la suite, M. Samuel Johnson, directeur des ressources financières, présente les états financiers 2020-2021.

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur externe présentant les états financiers comme étant exempts d'anomalies significatives;

CONSIDÉRANT que ces états financiers présentent un déficit de 4 719 111\$ pour l'exercice 2020-2021;

CONSIDÉRANT que ce déficit place le Centre de services scolaire René-Lévesque (CSSRL) avec un déficit accumulé de 1 335 008\$ ce qui nous empêchera d'utiliser une partie de notre solde de fonds pour compléter notre prochain budget;

CONSIDÉRANT que ce déficit ne représente pas, pour les administrateurs, la situation financière réelle du CSSRL puisque :

- Il inclut les dépenses liées à l'équité salariale et à la signature des nouvelles conventions collectives totalisant 4 501 525 \$ sans confirmation des subventions à recevoir du ministère ;
- Il inclut également un déficit lié à la Covid-19 évalué à un peu plus de 500 000 \$ pour lequel les administrateurs demandent, comme ce qui a été fait pour d'autres CSS au Québec, un remboursement complet.

CONSIDÉRANT qu'en respectant ces deux conditions, les états financiers du CSSRL présenteraient un surplus de plus de 282 414 \$ pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que comme administrateurs, nous voulons nous assurer d'une saine gestion de notre organisation et d'une utilisation optimale de nos ressources en support à la réussite de chacun de nos élèves;

Il est recommandé par M^{me} Nathalie Dickie de ne pas adopter les états financiers tels que présentés et de demander au ministère de nous confirmer la couverture complète des coûts liés à l'équité salariale, aux nouvelles conventions collectives et à la Covid.

Adopté à l'unanimité.

CA-21-123 NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE

M^{me} Marie-Lise Lévesque propose que le Conseil d'administration du Centre de services scolaire René-Lévesque nomme la firme LEBLANC BOURQUE ARSENAULT INC. à titre d'auditeur externe du Centre de services scolaire René-Lévesque pour l'année scolaire 2020-2021 et 2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

CA-21-000 RAPPORT DE LA DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS

CA-21-124 POLITIQUE SUR L'ADMISSION, L'INSCRIPTION ET LA FRÉQUENTATION DES ÉLÈVES 2022-2023 – ADOPTION

M^{me} Monica Pichette, directrice des Services éducatifs, présente la politique d'admission et d'inscription des élèves 2022-2023.

La seule modification est la suivante : l'éducation préscolaire sera offerte sur le territoire desservi par l'école Le Phare de Port-Daniel pour l'année scolaire 2022-2023.

Il est proposé par M^{me} Nathalie Dickie que le Centre de services scolaire René-Lévesque procède à l'adoption de la politique sur l'admission, l'inscription et la fréquentation des élèves 2022-2023, telle que présentée à la rencontre du CA du 14 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

CA-21-000 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

CA-21-125 PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 16 NOVEMBRE 2021 – CA-08-2021 - ADOPTION

Le procès-verbal de la rencontre 16 novembre 2021 (CA-08-2021) ayant été remis plus de six heures avant la présente rencontre, la présidente est dispensée de sa lecture et M. Martin Langlois en propose l'adoption, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

CA-21-126 RÉGIME D'EMPRUNTS - MISE EN PLACE D'UNE MARGE DE CRÉDIT AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC (MFQ)

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire René-Lévesque (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière pour ces Projets;

ATTENDU QUE les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE tout emprunt temporaire effectué auprès d'institutions financières

pour le financement des Projets, doit, à l'échéance ou dès que possible, être financé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'administration financière;

**SUR PROPOSITION DE M. MARTIN LANGLOIS, IL EST EN CONSÉQUENCE
RÉSOLU:**

1. QUE, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts effectués par marge de crédit seront réalisés en vertu d'une convention de marge de crédit à intervenir avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
 - c) le montant des emprunts à contracter en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre de temps à autre pour ces Projets.
2. QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
3. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ainsi que des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les Projets, antérieurement à la présente résolution;

4. QUE tout financement temporaire en cours contracté auprès d'institutions financières pour les fins des Projets soit, à l'échéance ou dès que possible, réalisé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. QU'aux fins de constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur les marges de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction;
6. QUE le directeur général, la directrice générale adjointe, ou le directeur du service des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes des marges de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges;
7. QUE le directeur général, la directrice générale adjointe, ou le directeur du service des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
8. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adopté à l'unanimité.

CA-21-000 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre se tiendra le mardi 15 février 2022 à compter de 19 h en mode virtuel.

CA-21-127 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Christine Lebrasseur, la présidente, M^{me} Mélanie Marin déclare la levée de la réunion.

Adopté à l'unanimité.

CA-21-000 HUIS CLOS – ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Mélanie Marin
Présidente

Sandra Nicol
Secrétaire générale